ANNONOE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT POUR LES PLACEURS ET LES CAPITALISTES.

La Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasserie Nouvelle-Orléans.

No 47,534—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION C.

En vertu d'un ordre de vente rendu et signé par l'Hou. John St-Paul, juge, dans l'afinire ci-dessus intitulée et numérotée, daté le 1er juin 1899, et amendé par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, délivré le 31 juin 1899 et enregistré dans ladite Cour Civile de District le 3 juin 1899, et de plusieurs ordres de Cour datés respectivement le 1er juin, le 1er juin, le 12 juin, le 27 juin, le 27 juin, le 17 juillet, le 18 juillet, le 98 juillet, le 98 juillet, le 98 juillet 1899, je procéderai de vendre, etc., commençant le

Jeudi, le 24ème jour d'Août 1899,

à midi, et continuant de jour en jour s'il est nécessaire, à la Saile des Odd Fellows, No 528 rue du Camp, vis-à-vis la Piace Lninyette, Premier District de cette Ville,

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PELICAN, BRASSERIE SOUTHERN. BRASSERIE WECKERLING.

Ensemble avec une grande quantité d'autres Propriétés Foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et toutes les Machines et Dépendances desdites Brasseries, "Animaux, Véhicules, Meubles de Bureau, Bière, Tonnollerie, Comptes, Réclamations, Billets à recevoir, Jugements, Billets, Marques de Fabriques, Glacières, etc., le tout plus ou melus, complètement décrit dans l'inventaire enregistré et en ecci ci-après décrit, à savoir :

appartienment en quelque sorte machines, les bouilloires, pom

District de cette ville, désigné par le numéro municipal 188, borné par l'avenue Canal, [an-ciennement rue du Canal] et les rues Claiber-

cte de vente de Mme I. S. Wood et autres à a creacent City Brewing Company.

Toutes propriétés de la Creacent City Brewing Company, qui ont été acquises par la N-w brieans Brewing Association, d'apiés un acte assé pardevent W. O. Hart, notaire de cette cille, à la date du 17 mai, A. D. 1890.

Les amélierations comprennent une magnique bâtisse en briques (cimentées), substancielle et très décorative, s'étendant à travers illet et faisant face aux avenues Canal et llaisorne et la rue M. Robertson. Cette bâtisse est subdivisée en trois parties: la brascerie, de 5 étages, la bâtisse de la bouilloire et les machines, de 3 étages, et caves réfrigérarices de 4 étages; la tout pourvu des accenseurs déce saires, machines et dépendances requisaires, machines et dépandances requirrain compressest, use chambre de bouti-ree [8 grandes bouilloires], tonnellorie en iques, remise et forge en briques, et 6 han-re peur magasins, écurle, etc., assai 2 très ands hangars pour wagons bureau, cham-e de harnais, etc., etc., grande cour avoc rtes cochères aur 3 rue.

Branche de l'Usine Lafavette

L'usine entière et la propriété de la Com-pagnie de la B sascrie Lafayette, comprenant les prop iétés foncières ci-après décrites, avec droits, voies, privilèges et serviudes qui s'y compent on y appartiennent en quelque sorte, y compris les machines, bouilleires, pompes, machines à g'aco, appareils à brasage, et au-tres attachements et expritudes qui s'y tron-vent ou y appartiennent, situes dens le Qua-trième District de cette ville, comme suit, à savoir:

et attaché à un acte de vente de G. Leroy à L. A. Bernard, passé dans le bureau de John F. C. ffey, ancien notaire en cette ville, le 23 févrire 1860. Ladite portion de terre désignée par le No Trois, meiurant vingt deux pieds pieds ligne de face à la rus Water ou Public Landing, vingt et un pieds aix peuces de la glace, appareil à brassage et autres attache mente et acruitudes oni s'ut touvent ou y apparties pompes, machines, besilloires pompes, machines heillo Landing, vingt et un pieds aix peuces de glace, appareil à brassage et autres attache mente et acruitudes oni s'ut touvert autres attache mente et acruitudes oni s'ut touvert autres attache mente et acruitudes oni s'ut touvert autres autres autres améliorations qui s'y trouvert ou y partie. free A la rue Tchoupitoulas (anci levée) sur une profondeur sur la ligne de côté levée) aur une profondeur sur la ligné de coté le séparant du lot ou portion de terre No 4, sur ledit plan de quatre vingt huit pieds, sept pouces et une ligne et une profondeur aur la ligne de côté les séparant du lot ou portien No 2, sur ledit plan, de quatre vingt dix p!eds quatre pouces et trois lignes d'après ledit pian, et ludite portion de terre désignée par le No Onatre meaurant vingt-deux nieds de face quarre rouces et trois ignes u après ient pian, el ludite portion de terre désignée par le No Quarre, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Water, ou Public Landing, vingt et un pieds, six pouces de face à la rue Tchoupitoulae, (anciennement Levée) sur une profondeur de quarre vingt six pieds, dix pouces sur la ligne de côté, le séparant du lot B. H. sur le dit pian, et une profondeur de quarre vingt hui pieds sept pouces et une ligne sur la ligne de côté le séparant du lot ou portion de terre désigné par le Ne Trois, sur ledit plan. Deuxièmement—Un autre certain lot deterre dans le même Distriot et même ilet, désigné par le No Quarre, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, le 5 janvier 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, a'ors notaire en cette ville, d'après le plan Ne 23. Ledit lot mesurant vingt-deux pirds et un demi pouce de face à la rue Front eu Water ou Public Landing, vingt et un pieds aix peuces de face à la rue Tchoupitonias, quarre-vingt-dix pieds quarre Tchoupitonias, quarre-vingt-dix pieds quarre Tchoupitonias, quarre-vingt-dix pieds quarre la face à la rue de la contraire de contraire de face à la rue Tchoupitonias, quarre-vingt-dix pieds quarre la face à la rue de la contraire de contraire de face à la contraire de la contraire d peuces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Harmony, et quatre-vingt-douze pieds, un ponce et quatre lignes et demie de profendeur sur le côté vers la rue Bouvième tous, plus ou moins en mesure

américaine.

Aussi les droits et titres à toute la profondeur de plus à laquelle la dite propriété
pourrait avoir droit ou prétendre, comme aussi tons les droits et titres à 'a batture ou à de
futurs accroissement en frec de la sus-décrite
prepriété se trouvant entre la rue Water ou
Public Landing et le fieure Mississipi.

Traisimement. Un certain lot de terre si-Troisièmement—Un certain lot de terre si-

taé et se trouvant dans le même district et le même liet, et désigné comme lot B. D. de l'liet O, sur le plan original du Faubourg Livaudais, lequel dit lot forme l'angle des rues Tchoupitoulas et Nouvième, et des rues Tchoupitoulas, la même façude sur la rue Tchoupitoulas, la même façude sur la rue Waster, sur à peu prèc cent pieds de profondeur et de face à la rue Neuvième, et à neu près quatre vingt-sept pieds, huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligos du côté opposé, le fout plus ou moins, avec en plusha battare en face dudit lot qui en fait partie et es treuve entre la rue Water et le fieure Missispi, et tens les faters acoroissements auxqueis il peurrait être sujet. sé et se trouvant dans le même district et le

Quartismament—Train certains leis de terro, avec toutes les Antheres et améliorations que l'avec toutes les Bitisses et améliorations que l'avec l'avec le la Paroles et l'étale de l'avec l

Usine de la Brasserie CresUsine de la Brasserie CresUnime entière et la propriété de la Crescent City Brewing Company, comprenant les propriétés fondères cl-après décrites avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y nouvent ou y appautiennent en quelque sorte.

Trus la propriété de la Crescent City Brewing Company, comprenant les propriétés fondères cl-après décrites avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y nouvent ou y appautiennent en quelque sorte.

Trus la propriété de la Crescent City Brewing Company, comprenant les propriétés fondères cl-après décrites avec droits et l'après décrites avec droits et l'appautiennent en quelque sorte.

Trus l'après de face à la rue Front, sur une profondeur de dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles en mesure américai ne, ensemble avec toute la profondeur de controit lignes entre lignes parallèles en mesure américai ne, ensemble avec toute la profondeur de controit lignes parallèles en mesure américai ne, ensemble avec toute la profondeur de controit lignes entre l

Cinquièmement—Un morceau ou portion de terre de forme irrégulière, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tcheupitoulas, Harmony, Neuvième et St. Thomas, (anciennement Fulton) ledit morceau ou pertion de terre est désigné par la lettre "A" sur le dessin de voieris daté fond, la même largeur sur la ligne la sénarant par les rues Tcheupitoules. Harmony, Neuvième et St. Thomas, (anciennement Fulton) ledit morcean ou pertion de terre est désignée par la lettre "A" sur le desein de voierie daté du 2 septembre 1867, et formant le coin des rues Tohoupitoules et Harmony, et mesurant quatre vingt-quatorse piede, quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoules, quatre vingt-huit piede, deux pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Harmony, soixanit-troire piede aneuf pouces et six l'gnes de profondeur et de face à la rue Harmony, soixanit-troire piede aneuf pouces et six l'gnes de profondeur sur la ligne de coit et ligne du fond, la même largeur ant le ligne d

Le lot désigné comme étent l'îlet contigu b raé par les racs Tohoupitoul a. Harmony, Neuvième et St. Taomas, et ayant une feçade de 88 2"4" sur la ra. Harmony et 94'4" 4"

L'usine complète et la propriété de l'ancien-

bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent en queique serte, comprenant les machines, beuilloires (pompes, machines à glace, appareil à brassage et autres attachements et servitudes qui s'y trouvent ou y appartiennent, avec les exceptions claprès mentionnées, aituées dans le Quatriè de district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson (anciennement rue Jackson), Tohou piteulas, Rousseau et Phillip, à savoir—

Premièrement-Cinq cartains lot de terre désignée par les Nos un, deux, trois, quatre et cinq, d'après un plan dessiné par Harrison, le 23 février 1844, déposé en l'étude de D. Hermann, ancien notaire, ledit lot mesurans 23 fevrier 1844, déposé en l'étude de D. Hermann, ancien notaire, ledit lot mesurant plus en moins, comme suit; Lot No 1, mesurant 22 pieds de face à la jus Tchoupitculas, même largeur dans le fond sur la ligne le séparant du tot No 6, cent quipze pieds deux pouces trois et un-dixième de ligne de profondeur sur un côté et cent sept pieds ouse pouces deux-tiers sur la ligne du lot 2. Le lot No 2 mesurant viegt-deux pieds de face à la rus Tchoupitoulas, cent sept pieds onse pouces deux-tiers sur la ligne du lot No 1, et cent dix pieds meil pouces et demi sur la ligne du lot No 3 mesurs vingt deux pieds ence à la rus Tchoupitoulas, cent dix pieds, neuf pouces et demi sur la ligne du lot No 2, et cent treise pieds sept pouces sur la ligne du lot No 4 mesure vingt deux pieds, neuf pouces et demi sur la ligne du lot No 3, et cent seize pieds et quatre pouces un tiers sur la ligne du lot No 5, et le lot No 6, et le lot No 6, et le lot No 6, et le lot No 7, et le lot No 9, et cent seize pieds et quatre pouces un tiers sur la ligne du lot No 5, et le lot No 6, et le lot No 7, et le lot No 6, et le lot No 7, et le lot No 6, et le lot No 9, et

un acto de vente à John Liaborde, pardevant C. T. Seniat, nota re de cette vi'e, le 26 avril 1884, et mesurant trente neuf plede et quatre pruces de fao; à l'avinue Jakini (anciennement rue Jacksen) sur upe profondeur de cent cinquante neuf piede, ilix puces et trois lignes entre lignes para léles, laquelle portion de terre fait patte de ja mée ne propifété qui a é éachetée par Martin Valment Soniat Du Fresat de la Banque Catrolicou, par acte passé pardevant E. J. E. Dogné Livaudais, juge de Pacolese de la Paroisse Jefforson, le treute et un juillet 1839, ledit let burné qui côté de la rue Tobeupitoulas par la propiété de la un acte de vente à John Laborde, pardevant

Samuel Wilson par acte passé pardevant J.
F. Coffsy, anoien notaire de cette ville, daté du 6 décembre 1856
Tontes propriétés de l'ancienne Lafayette ouvrant sur l'avenue Jackson et en commun

piteulas, et a'éten iant en arrière jusqu'aux bâtisses principales de la Brassorie Louisiana, les bâtisses et auséliorations et l'appareil complet pour mettre la bière an bouteilles connu sous le nom du Louisiana Brewery Bettling Works, qui n'était pas compris dans l'achat primitif par ladite New Orleans Brewing Assoriation de la Bressaria Louisiana dant le

de face à la rue Water, sur une profondeur entre lignes paralleles d'à peu près quatre vingt
cinq pleds, e. le lot No six mesure à peu près
vingt et un sieds, six pocces de face à la rue
Tchoupitonla-, et a la mème façade sur la rue
Water, sur une profondeur d'à peu près quatre vingt einq pieds entre lignes parallètes
Le tout, dite propriété de la Loui nana Brewery Company, avec les exceptions sus-notées,
a été acquis par la New Orleans Brewing Association, par achat de l'ancienne Loui iana
Brewing Company, par deux actes diatincts
pass's pardevant ledit Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le trente-et un mai, A. D.
1890

Département de la mise en bouteilles de la Louisian: Branch, située su coin de la rue Tehoupitonias et de l'avenue Jackson.

Bâtisses et amélierations-Les bâtismatissee et améliorations — Les bâtis-se et améliorations où a lieu la mise em bou-tilles consistent en une bâtisse en briqu a a un êtage couverte en fer galvanisé plissé, et l'installation sur les lieux pour remplir les bouteilles comprend principa'ement la ma-chinerie avec applications suivantes: Une pompe d'une puissance de 15 che-vant

une pompe à soupape, complète.
Une citeire. Deux évantails pneumatiques.
Un arbre de couche, avec crochets et pou-Une grue d'une puissance de quatre bou-

Une grands camions.

Quatre grands camions.

Trois machines à remplissage, une machine

Une machine pour sécher le liège. Une Wire Loop Machine.
Trois machines à vapeur pour boucher les

Une machine P. S. S. pour aboucher les bou

eillea.
Une "Champagne Shot Machine.",
Trois machines à brosses doubles.
Quavante-cing Trucks pour les bouteilles et
a Lavoir.
Dis réservoirs à vapeur.
Un travan de ceut piede.

Dis réservoirs à vapeur.

Un tuyan de cont pieds.

Premièrement — Les améliorations consistent; le La brasserie, une bâtisse en briques à 4 étagés contenant les articles de brasserie et la machine et des machines; 2e Le cold storage et la machine et des machines; 2e Le cold storage et la machine et des machines; 2e Le cold storage et la machine et des machines; 2e Le cold storage et la machine et des machines; 2e Le cold storage et la machine et des machines; 2e Le cold storage et la quatre étages: 3o La bâtisse pour la bonilioires construites en chambre à lavage; tonnellerie, hangars pour wagons et une grande dour en briques à 1 1/2 étage avec envires de étaines en briques à 1 1/2 étage avec envires de stalle, très grande cour avec entrée peur wagons sur la rue Philip et l'avenue Jacason, anest tournquet pour chemin de fer courant dans la cour de la rue Philip. Les bâtisses principales de cette brasserie est d'un dessin décoratif. La brasserie est complètement installée avec toutes les choses requises, et au prepar machine électrique pour l'écolaires, hydrant et réfrigérateur, (deux machines et glace de 50 tounes), la capecité de la brasserie est de 150,000 bls par an.

Denxièmement—Les amélierations désignées comme la La Brewing Estiling Works consistent en une très vaste et substantielle bâtises en briques à un étage, avec toture on briques à un étage, avec for galvant et contenant tente la machinerie, etc., pour matire » bêten en bouteilles. Coste bâtises fait face à la rue Tohoupiteulas et à l'avenue Jacksen.

Usine de la Brasserie Péli-

L'usine complète et la propriété de ladite Branche Pélican, comprenant la propriété ciaprès décrite, ensemble ave, toutes les bâtieses, améliorations, droits, voies, privilèges et servitudes qui s'v trouvent ou y appartiennent en quelque serte, comprenant les machines, bouilloires, pompes, muchines à glace appareil à brassage et autres attachements et servitudes [qui s'v trouvent et y appartieunent, attuées dans le Troi-lème Distrit de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Char res, Clouet et Lauisa, et désignées comme suit

professed are not ligated and processed and chant les lots Nos un et deux au fond et me-

gné comme Let No 14, aur le plan dessiné par Joseph Pil 6, le 2 avril 1837, et déposé dans le bureau du tit Jos L'ébony, ancien notaire, léquel let No Un ferme le coin des ruce et Louis et Villeré, la pértion mesurant, mesure américaine, vingt-deux pieds dix conçoss de fere à la ruc Villeré aur vingt but pouce de proprié ée, acquises par latite New Orleane Brewing Association, qui les a achstées de l'ancienne Pet can Brewing Association, par deux actes distincts passée pardévant Joseph D Taylor, notaire en cette ville, à la date du 21 mai. A D. 1890.

Emantéatione pour distiller and faire la gimen de la distance de l'acteur de l'acteu

mant la manufacture de giace et les autres ba-tisses consistant an chambre pour boui loire (avec 4 bouilloires) chambre à lavage, bureaux, grante écurie en briques hangara pour sa-gons, etc., entrés apour wageus aur deux rues. La Brasserie Pélican est installée avec hy-drant, électricité, manufacture lo pur la glace et toutes des machines pécasaires et ause et toutes les machines nécessairés, et à une capacité, de 30.000 barils par an Les bátisses ont toutes substantielle ment construites con tenant tout ce qu'il faut à une manufacture

Usine de la Branché Sou-

L'usine complète et la propriété de l'an-cienne S'athern Brewing Company compre-nant les propriétés foncierus et après décrités, avec les tâtisses et autres ausliorations, droits voies, privilèges et servitudes qui s'y treuvent ou y apparrienneut en quelque sorts, comprenant les machines, bouilloires, pompes, machines à gisce, appardi de brassage et at-tachements et servitudes qui s'y irouvent ou y appartienneat en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville dans l'ile-borné par les rues Toulouse, Robertson, Vit-leré et St Louis, à savoir: Premièrement—Ouse certains lots ou por-Premièrement-Onze certains lots on por-

tions de terre décrits comme suit, à savoir : Premièrement — Un lot de terre, désigné par le No Un formant le coin des rues Rebartson ie no un formant le coin des rues. Robertson et Toulou est meaurant trents et un pieds, onze pluces einq lignes de face à la rue Toulous; sur cent pieds de profoudeur et face à la rue Robertson, entre lignes parallèles et Agales. égales.

Deuxièmement — Un let de terre désigné par

le lot No Deux, m'enrant trante et un pieds, onze conces, cinq lignes de face à la rue Tou-louse, au cent pieds de profondeur, entre li-

onze conces, cinq ignes de lace à la rue Tenlouse, sur cent pieds de profondeur, entre lignes paralièles

Troisièmement—Un lot de terre désigné par le No Trois, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse sur cent pieds de prefondeur, entre lignes égales et paralièles.

Quatriemement—Un lot de terre désigné par le No Quatre, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Toulouse, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales

Cinquièmement—Un lot de terre désigné aussi par le No Quatre mesurant soixante-trois pieds onze pouces trois lignes de face à la rue Toulouse sur cent vingt-sept pieds dix pouces six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Sixièmement—Un lot de terre désigné par le No Trois, formant l'angle des rues Toulouse et v'illeré, et mesurant soixante-trois pieds et profondeur et de face à la rue Toulouse sur cent vingt-sept pieds dix pouces six lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse sur cent vingt-sept pieds dix pouces six lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse sur cent vingt-sept pieds dix pouces six lignes égales et parallèles.

Septièmement—Un lot de terre désigné par le No Cinq, mesurant trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Roise pouces de profondeur sur la ligne de separant des 'ote Noe un, deux, treds et quatre et east vingt sept pieds dix pouces et de profondeur sur la ligne le séparant du lot

deur de cent vingt sept plads dix ponces et cinq lignes sur la ligne le séparant des lots Nos trois et quatre, et cent vingt-sept plads dix ponces et als lignes sur la ligne le séparant des lots Nos trois et quatre, et cent vingt-sept plads dix ponces et als lignes sur la ligne le séparant des lots actue auséricaine, vingt huit pide cinq pour rant du let B. No 2.

Ozaibmement—Un lot de terre désigné par la lettre B, No 2, mesurant trente et un pides huit pouces et deux lignes et le cette profondeur.

Quinsièmement—Un certain lot de terre à le même district et le même dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de côté dix peques et cinq lignes sur la ligne de coste ville, de coste mesure auséricaine, vingt huit pieds la trois pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, et le ot No 18 mesure vingt pieds de face à la rue Delord sur cent vingt en cert de cost vingt en cert Oasièmement—Un lot de terre désigné par la lettre B, No 2, mesurant treate et un pleda huit pouces buit ligues de face à la ree Villeré sur une profondeur de cent vingt sept piets dix pences et ciuq lignes sur la ligue de côté du lot C, No 3, et la même profondeur sur la ligne de côté du lot A, sur une largeur su fond de treate et un piede nouf pouces et huit lignes.

s'ouveant sur la ree Villera

Troisièmement - Une portien prise au tend

ville, à la date da 21 mai. A D. 1890.

Emanulatione pour sustiller France et fanre in giace—Sur lesdate heur.—Une installation pour distiller France et la late dans le même district et le même let, fanre in giace—Sur lesdate heur.—Une installation pour distiller France et febriquer de la glace, érigée par la Delavorgue Herrigerating Company, consistant en Bace et Réservoirs à glace, 8 repentins Réfrigéateurs Brine, conduita à ammoniaque, Agitate ir de Retation et de Transmission appareile pour hiser à la main. Travelleg Crance, Cou e exteurs et Fittes, et avicas attachement.

de l'autre côté par le lot No Quatre, d'après le plan desainé par Charles F. Zimpel, ancien lugépient civil, daté du 2 février 1832, et at taché à en acte pardevant Wm Y. Lewis, auccien instaire en cette ville, daté du 21 juin Usine de la Brasserie Wec-1832.

Sixièmement-Ua certain lot de terre ave: contain de l'estate de l'estate de l'estate de l'estate de l'estate de l'estate de le même district et le même i est, mesure anglaise, treut en le meure anglaise, treut de l'estate de l'

Septièmement-Un certain iot ou portion d terre avec les bât'eses et amélierations qui s'y treujent, situé dans le même district et le mê me ilet, mesurant quatorse piede ense ponces et une ligne de face à la rue St Louis sur cent pleds de profondeur. Ladite porties de terre est désignée par la lettre 'K." sur un dessin fait par J. A D'Hémécourt, députévoyer, le 29 janvier 1856 et attaché à un acte de vonte de Mme Caroline Oulif à anatole Léaumont passé pardevant Joseph Liebony, anoien notaire en cette ville daté du 30 junvier

Heitièmement Un certain lot ou portion de terre avec toute, les bâtieses et améliorations qui è y trouvent, situé dans le même district et le même liet, mesurant quaterne pleda conse poudes et une ligne de face à la rus St. Louis aur éant pieda de profondeur. Ledite pertion de têrre est désignée par la lettre "F," aur le plan sus mentionné.

Neuvièmement—Un lot de terre avec toutes les lâtieses et améliorations qui s'y treuvent, situé dans le même district et la même let désigné par le No Six sur un plan par C. F. S mple, daté du 12 février 1834, et déposé dans le bureau de W. Y. Lewis, ancien metaire où estre ville. Ledit lot meure vingt huit piede quatre pouces, sept lignes de face à la rue St Louis sur une profandeur de cent piede eutre lignes parallèles

Dixièm ment—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et amélioratiors qui s'y trouvent, situé ans le même district et le même liet, désignée par le Ne Sept, et mesurant vingt huit piede quatre pouces et sept lignes de face à la rue St Louis aur une profandeur de cent piede même liet, désignée par le Ne Sept, et mesurant vingt huit piede quatre pouces et sept lignes de face à la rue St Louis aur cent piedes Haitièmement Un certain lot ou portion de

trouvent, situe ans le même district et le même ilet, désigué par le No Sopt, et meaurant vingt huit plede quatre pouces et sopt lignes de face à la rue St Louis sur cent pleds de profesideur entre lignes parallèles.

Ounéemement —Une certaine partien de torre avec toutes les bâtisses et amélierations qui s' treuvent, sinsée dans le même district et le même liet, désignée par le ho é sur un dessin attanhé à un acte passé pardevant H. B. Conae, alors un motaire de cette ville, le 10 ach 1849; laquelle portiem de tarre mean e, en meanre amér caine, d'après ledis plan, dixhuit pisde, ense pouces et deux lignes de face à la rue St Louis, sur soixante-dix pisde, plus ou moins, de prefendeur entre l'gnes parallèles, ansemble avec l'unage d'une affée entre la dité portien de trure et la propriété centique, le teut comme représenté sur un plan.

Démié nement—Un loi de terre avec les hétimes et amélierations qui s'y treuvent, situé dans le mê ne district et le même lies, désigné mer le He 10, est un plan dessiné par C. Girenx et Pus setaing, veyers le 3 janvier 1858, et deput dans le bureau da A. Eurnett, antivette entre le parallèle, de dessi de nos à le ses Rebestian, sur cent vingè-sept pieds dix peuses et une ligne de nos à le ses Rebestian, meaure angules.

Tressèmement—Un germie let de terre avec

es out acheté es de l'ancienne compagnis de Brasserie Southern, par deux actes distincta

mente et servitudes qui a'y trouvent ou y ap-Les améliorations consistent des bâtisses

Les améliorations consistent des bâtisses survantes qui sent toutes en briques, et construites de la fiço i la plus substantielle:

Premièrement—La Brasserie, une bâtisse en briques pressées à cinq étages ad sirablemant desorés, contenant la brasserie, avec double machine de brasserie, moutin à houblon et cooler, etc.

Dourièm ment—La bâtisse configüe en briques cimentées à cinq étages contanant la fabrique de glace, les machines et autres machines.

brique us accionate de la contra de la contra contra la contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra de la contra de la contra de la contra de l etc.
Quatrièmement...La très vaste chambre à

boultsires coustrait; entiè emeat en acier et contenant 6 b atiliai es. Cinquiè: sement - Une bâtisse em briques à un étage, d'un dessin moderne, faisent fac à la rue St Louis, et constenant bureaux, etc.; la rue St Louis, et contemnt bureaux, etc; en plus du ci-dessus il y a: chambre à lavage, hangar à espédition, bureaux, hangar à wagens et une très grande écurie en briques à deux étages et une vaste cour et plueurs entrées pour wagons. Les bétisses ci dessus sont toutes situées et

tigu, borné par les rues St. Louis, villet con-tigu, borné par les rues St. Louis, villeté, Ro-bertsom et Conti, est une bâtisse en bois de 1 1/2 étage, coanue par le numéro municipal 1550 rues St. Louis et aervant comme un entre-pôt pour les boites à glace, etc.

kerling.

L'urine entière et la propriété de l'ancienne compagnie de la Brassorie Weckerling, cem-prenant les propriétés foacières ci-après décri-tes, avec toutes les bâtisses et am liarations, ireits, voice, privilèges et servitudes qui s'y treuvent ou y appareisusent en quelque sorte y compris les machines, bouilleires, pompes mach mes à glace, appareil à brassage et tous les attachements et servidudes qui s'y trou-vent ou y appartiement situées dans le Pre-mier District de cette ville, comme suit, à sa

mier District de cette ville, comme suit, à sa voir.

Premièrement—Un cortain lot de terre dans le Premièrement—Un cette ville, au coin nordouset de la rue Magasine et de la rue Delord, dans l'ilet borné par lesdites rues Camp et St-Joseph, mesurant soixante neut pieds cinq ponces et trois lignes sar la rue Magasina, sur une profendeur d'environ cest vingt trois pieds div proposat et pied la rece Magasina. une profendeur d'environ cent vingt trois piede dix pouces et cinq lignes de face à le rue L'e lord, la façade et la prefendeur étant de mesure américaine, et les droits et litres à une aliée faisent face à la rue Delord, au fond de, et touchant le dit let, laque le alée a une façade de quatre piede au la ligne exclanire de la proprieté maintenant ou dernièrement appartenant à J. A. Maybin, touchant le lot de terre aus-désrit, ou avant à peu près soltante neuf piede, cinq ponces et trels lignes de profondeur de la rue Delord, la façade ansei bien que la profondeur, en mesure américains, aussi une certains li gne su pertien de terre située dans le même gne ou portion de tarre située dans le même liet que la proprété sus-décrite, mesu ant six pouces et demi de face à la rue Magasine sur

une professear de quarante-nuit pieus entre lignes peralièles.

Deuxièmement—Un ceitain lot de terre situé dans le même district oi le même i et, mesurant viugt quatre piede trois pouces de face à la rue Magasins, commerçant avec soixante-neuf piede huit pouces du coin des rues Magasins et Delord, sur ceut vingt trois piede dux pouces et six lignes de profondeur antre lizman maral è es

ment à celle el annei bien qu'aux autres pro-priètés qu'il renteurent.
Cinquissement—Treis certains lots de terre-cituse dans le Fremier District de cette ville, dans l'iles berné par les reas Deleré, Camp, Panyfarré et Magazina, désignés comme lete l'aux danses treise et direluir, sur un plen de Et distinci, anchi reta daté du 26 mars 1849, attanté, de un soin passé pardevant A. Chia-piès, serielles mossire de cette ville, lesdite lete

dit Joseph D. Taylor, notaire de cette ville, le trente-ei un mai A. D. 1890.

Les améliorations consistant: de la prasse rie, une appendide substantielle et Jelie bâlia se en briques à quatre étages, le cold storage et cave à bière, une grande bâtisse en briques à 5 étages. Es machine et la chambre à machines, une bâtisse en briques à deux etages et les autres améliorations sont une bâtisse erbriques à 2 étages pour bureaux; la chambre pour bouilloires [contenant à bouilloires d'un-construction » naoier. la chambre à lavage

Postiaira, et 25 0 de fais sur l'ivenze Howard. La bâttese qui s'y trouve est une bâtisse en briques à 2 érages avec s'alles et installations pour environ 5) chevaux au rez-de-chaussée, et entrepôt et emmaganisage pour le fourrage au 2ême étage. La bâtisse est

Autres Propriétés Fonctères, Première nent-Un certair morcean ou no

tion de terre avec toutes les bâtisses et amé-iorations qui s'y trouvent, portini fancien numéro municipal 47 de la rue Conti compre-nant a sei l'insta ation de nuvette et leur a-gères et comptoirs, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti, Passag de la Bourse, C'urtres e. St Louis, formant le coin des rues Conti et Pussage de la Bourse et mesurant plus on moies 17 pieds de face à la rue Conti sur nre profondeur et une facade sur le Passage de la tu d'an writ de saisle et de venta à lui a treasé par l'Honorable Cour Clivile de District pur la Parolase d'Orléans par su te du procèt de John T. Hardie et autre va Philip Thompson No 31.523 du dossier de ladite Cour le tou; conformément à l'acte du chérif, date du 23 mai 1891 et enregiatré au buiest des tranferts en cette ville, livre 140, folio 25, auxencegistré C O. Bk, 7, folios 222, 223 et 224.

224. Le améliorations consistent en une subs

Deuxièmement—Un certain lot de terre ave-toutes les bâtiases et amélierations qu'ex-trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les Tehonpitoulas (anciennement Levée), S Tchoupitoulas (anciennement Levée), Sorap ru, Philip et Rousseuu, désigne par le Nevingt et un, sur un p'an de Hugh Grant, accient over de la ville de Lafavette, daté du 2 février 1844, et déposé en l'étade de L. R. Kenny, ancien notaire de la Paroisse Jeffer son, Lue, et mes trant treute deux pieds d'i pouses sept lignes de fa cà la rue Tchouptoulas sur cent huit pieds quatre pouces deux lignes de profondeur sur la ligne du lot Navingt deux et cent douze p eds, trois pouces ciuq lignes de profondeur sur la ligne du let No vingt, et treute et un pieds, aurs pouces et ciuq lignes de largeur au fond; le lot aux écrit No vingt, et treute et un pieds, aurs pouces et ciuq lignes de largeur au fond; le lot aux écrit No vingt, et un fait partie des lots o gransux Nos 21 et 22, sur le plan du Faubouig. Lyandais.

Livaudais.

Toute cette propriété a été acquise par la dite Naw Orieans Brewing Association, de l'ancienne Southern Brewing Company d'après un acte passé pardevant ledit Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 31 mai, A D 1890.

Les améliorations consistent en une bátisse en briques cimentées à deux étages, la fayade contenant un res de-chaussée, grand vestibule, magasin, et dans le fond grande chambre pour la glace eté cente à deux étages, au prepour la glace et écurie à deux étages, au pre-mier étage sont sins chambres finies, vez tibule et grand vestibule pour l'escalier citerne, etc.

Treisièmement.—Une étendes de terre de forme irrèga ière, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située sur la rive gauche du Bayou St Jean, au fond de cette ville, s'élargissant dans le fond et mes rant deux arpentes vingt-neuf piede suried de Bayou St Jean, sur dix arpentes quatorse tous et de profondeur, bornée par les terraine de F. D'Kémécourt, Alpuente et Macarty, ayant trente quators arpents de apperficie moins ce

trente quatre arpenta de auperficie, moins ce qui suis...
"A" Un certain lot on portion de terre dat e

face à la rue Magaaina, commerçant avec soixante-neuf pieda huit pouces du coin des rues Magaaina commerçant avec soixante-neuf pieda huit pouces du coin des rues Magaaina et de commercial de la rue de la r

part dans in Girvenan
part.

"C." Une inergie es terre
Barres St. Jenn. monmont sur ledit Barres 53
10" et 61. 12." 2" art. le lingue qui le sterre
de la propriété de literates l'échèses ; 565
piete du cité succept de sa large de gale, pius
prin de l'automontation.

Incommendation de l'automa Médicale de la light de la site.

quat a possessi La lot No ingression nodes are possessed from class women to adoptive las, outre he ruse Not Rarmo 17, virge done piede of under the large profession of the processed from the large profession of the processed from the large processed from the large processed from the large processed from the large profession of the ruse from particle and the rest in the large processed from th JUS U'AU 23 AOUT 1899